

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE
« VOILE MULTI-SUPPORTS A MOINS DE 6 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI »

ANNEXE I

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Les éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat complémentaire « voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri » sont précisés dans l'arrêté portant création de la mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ». Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

- diversifier et compléter son activité annuelle ou pour saisir des opportunités d'évolution professionnelle, le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » doit pouvoir bénéficier de passerelles vers l'encadrement de la voile multi-supports pour tous publics, y compris scolaires.

ANNEXE II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

| UC 1 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA VOILE MULTI-SUPPORTS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE | |
|---|--|
| OI 1-1 | Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la voile multi-supports |
| 1.1.1 | Maîtriser la technique du support pour l'encadrement et démontrer des gestes techniques depuis le support |
| 1.1.2 | Conduire des séances prenant en compte les caractéristiques des publics et le projet des institutions, dans les domaines de la technique, de la sécurité du sens marin et de l'environnement |
| 1.1.3 | Maîtriser le matériel et les outils d'aide à l'encadrement |
| OI 1-2 | Maîtriser et faire appliquer les règlements de la voile multi-supports |
| 1.2.1 | Veiller à la conformité des équipements et du matériel |
| 1.2.2 | Prendre en compte les règles spécifiques de préservation d'accès aux sites de pratique et prévenir les conflits d'usagers |
| 1.2.3 | Faire respecter par les usagers les règles de pratique en sécurité |
| UC 2 : GARANTIR DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT EN SECURITE | |
| OI 2-1 | Prendre en compte et faire appliquer le Dispositif de Surveillance et d'Intervention de la structure |
| OI 2-2 | Maîtriser les procédures pour garantir la sécurité avant pendant après les séances |
| OI 2-3 | Réagir face aux situations inhabituelles de navigation |

ANNEXE III

EPREUVE CERTIFICATIVE

Epreuves certificatives de l'UC1 - UC2 :

Le(la) candidate est soumis(e) à une mise en situation pratique de deux heures au minimum portant sur un cycle d'enseignement sur un public réel de voile scolaire et/ou de loisirs incluant une mise en situation des pratiquants les amenant à développer et manifester des compétences à contribuer à leur propre sécurité. Cette séance est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum à partir de la séance pratique et portant sur l'organisation du cycle d'enseignement.

ANNEXE IV

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation qui ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation du certificat complémentaire « voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri » sont les suivantes :

- a) être admis en formation ou être titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » ;
- b) réaliser une démonstration technique équivalente au niveau technique 4 de la Fédération française de voile sur un support de la mention parmi, dériveur, catamaran, planche à voile.

Cette démonstration technique d'une heure au minimum sur un parcours construit par le(la) candidat(e), permet de vérifier les compétences du candidat à maîtriser la mise en œuvre de techniques d'encadrement de la voile pour tous, y compris scolaire.

Il/elle :

- maîtrise les réglages et la conduite, pour faciliter le pilotage dans les différentes conditions de vent et de vagues.

Trajectoires directes en sous puissance et en surpuissance :

Il/elle :

- se déplace pour conserver l'assiette du support en longitudinal et en latéral ;
- adapte les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de vagues pour faciliter le pilotage.

Trajectoires indirectes :

Il/elle :

- vire de bord et empanner en maîtrisant l'angle de sortie (près largue vent arrière) ;
- rejoint un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre).

Coordination (supports en équipage) :

Il/elle :

- occupe chaque poste lors des manœuvres, en coordination avec le reste de l'équipage.

Conduite en surpuissance :

Il/elle :

- coordonne les actions barre et écoute pour équilibrer le bateau sans changer d'allure, en bateau ;
- coordonne les actions du gréement et des appuis pour équilibrer le flotteur sans changer d'allure ; utiliser les foot straps. Maîtriser le water start. (en planche à voile).

Le(la) candidat(e), doit pouvoir encadrer son activité en toute sécurité, tout en maîtrisant les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme, remorquage...). Il/elle :

- connaît les procédures d'alerte et de signalement ;
- choisi et préparer, dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions ;
- dégrée sur l'eau, rentrer sous voilure réduite ;
- maîtrise le ressalage par vent fort.

Le(la) candidat(e),conçoit un programme de navigation en fonction du site et des évolution du contexte.

Il/elle :

- choisit une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météo disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions ;
 - sait se situer sur le plan de l'eau ;
 - participe aux tâches collectives ;
 - connaît les règles d'accès et de préservation des sites naturels.
-

ANNEXE V

EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au certificat complémentaire « voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ». Elles sont les suivantes :

- être capable de comprendre les différentes techniques déclinées dans la mention
- être capable d'explicitier les différentes techniques dans la mention
- être capable de démontrer la maîtrise technique dans la mention

Il est procédé à la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au certificat complémentaire « voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri » au moyen :

- d'une mise en situation pratique d'encadrement d'un public sur un support dériveur, catamaran ou planche à voile tiré au sort par le(la) candidat(e) comportant une démonstration des procédures de sécurité en situation normale de navigation (remorquage, redressement après chavirage, départ arrivée dans des conditions difficiles (shore break, quai ou ponton...) et une prise en charge d'une situation d'urgence simulée (homme à la mer, avarie, blessure...).

Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de ces exigences sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

ANNEXE VI

DISPENSES ET EQUIVALENCES

1- La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du certificat complémentaire « voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri » suivants :

| | Exigences préalables à l'entrée en formation | Exigences préalables à la mise en situation professionnelle | UC1 | UC2 |
|--|---|--|------------------|------------------|
| Niveau technique 4 de la Fédération française de voile support dériveur, catamaran ou planche à voile | Dispense de la démonstration technique en dériveur, catamaran ou planche à voile (point b de l'annexe IV) | | | |
| Monitorat Fédéral ou du Certificat de qualification professionnel assistant moniteur de voile support croisière et d'un niveau technique 5 dériveur, catamaran ou planche à voile délivrés par la Fédération française de voile | Dispense de la démonstration technique en dériveur, catamaran ou planche à voile (point b de l'annexe IV) | Dispense (annexe V) | Obtient de droit | Obtient de droit |

2 - Le titulaire la mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » qui justifie :

- être titulaire du certificat de qualification professionnelle d'assistant moniteur de voile ;
- d'un niveau technique 5 de la Fédération française de voile sur un support parmi le dériveur, le catamaran ou la planche à voile ;
- d'une expérience d'au moins trente journées d'encadrement de public sur un ou plusieurs supports parmi le dériveur, le catamaran ou la planche à voile attestée par le directeur technique national de la voile ;

obtient de droit le certificat complémentaire « voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri ».

ANNEXE VII

QUALIFICATIONS DES PERSONNES EN CHARGE DE LA FORMATION

Les qualifications des personnes en charge de la réalisation des actions de formation du certificat complémentaire sont :

- diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « voile » ;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « voile » ;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « voile croisière au-delà de 200 milles nautiques d'un abri » ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré ou 2^{ème} degré option voile ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri » et expérience professionnelle de 2 années au minimum ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités nautiques » mention monovalente « voile » ou plurivalente avec support voile légère et expérience professionnelle de 2 années au minimum.